

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice

**Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et
Professionnelle**

Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET)

**Termes e référence pour le
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL SPECIALISE DANS LE
SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS POUR LE DEPARTEMENT DE LA
FORMATION PROFESSIONELLE**

I. CONTEXTE

La République islamique de Mauritanie est située dans la région du Maghreb en Afrique de l'Ouest, au carrefour de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Elle possède une côte de 754 km sur l'océan atlantique.

Les efforts de promotion du Gouvernement ont permis d'attirer ces dernières années plusieurs compagnies pétrolières, dont certaines sont parmi les plus grandes du domaine, ce qui a permis en décembre 2015, l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA).

L'Accord de Coopération Inter-États entre la Mauritanie et le Sénégal (ACI) et l'Acte Additionnel relatif à la fiscalité ont été signés 2018 ce qui a permis aux opérateurs de déclarer la décision finale d'investissement (DFI) de la phase 1 du projet GTA.

D'autre part, grâce à l'activité d'exploration croissante, d'autres projets pétroliers et gaziers pourraient voir le jour dans le court et moyen termes.

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités. Cette assistance technique est gérée par le « Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles (PADG) » qui dépend du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

La présente mission s'inscrit dans le cadre du volet renforcement des capacités institutionnelles de l'assistance technique.

II. CONTEXTE DE LA MISSION

Avec les découvertes gazières déjà confirmées et celles en cours de confirmation, le développement et le renforcement de la formation professionnelle est une priorité du Gouvernement afin de permettre au marché du travail national de répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiés dans les secteurs liés directement ou indirectement au développement des projets gaziers. C'est ainsi que le développement d'une formation professionnelle de qualité dans les secteurs du pétrole et du gaz, des travaux publics et des services est une priorité dans le cadre de la stratégie du Ministère en charge de la Formation Technique et Professionnelle (FTP). La qualité des formateurs dans les établissements de formation technique et professionnelle a été identifiée comme l'un des axes majeurs de cette stratégie. Le système de la formation technique et professionnelle est assurée aujourd'hui par 526 formateurs, composés de 279 fonctionnaires, de 72 contractuels à durée indéterminée et de 175 vacataires. Le secteur des formateurs souffre de quelques insuffisances :

- Un déficit quantitatif important en formateurs, surtout au niveau des filières de certains secteurs tel que les secteurs industriels émergents comme le pétrole et le gaz par exemple;
- L'hétérogénéité des profils et leur manque d'adéquation aux besoins des secteurs de formation;
- Un déficit important en qualification dû en particulier à la non disponibilité sur le marché mauritanien de tous les profils recherchés d'une part, et d'autre part à l'absence d'un mécanisme pérenne de formation continue et de perfectionnement.

Partant de ce constat, le Ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle a décidé la création de trois Centres de Développement de Compétences (CDC) dans les trois principaux secteurs de l'économie nationale: l'Industrie, les Travaux publics et les Services, avec un système de certification internationale. Ces trois centres auront pour mission d'assurer la formation initiale et continue des formateurs de l'enseignement professionnel dans leurs domaines respectifs. La première promotion de ces centres comptera 120 nouveaux formateurs de l'Enseignement technique et professionnel.

III. OBJECTIF DE LA MISSION

La présente mission a pour objectif de recruter un Consultant individuel pour apporter une assistance technique au département de la Formation professionnelle dans la création et la mise en place des trois CDC et en particulier celui dédié au domaine des travaux publics.

IV. MISSIONS/ACTIVITES

Ce Consultant aura pour mission d'apporter son expertise et ses conseils dans le domaine de l'ingénierie de formation des formateurs. L'activité de cet expert consiste principalement à fournir l'appui programmatique, pédagogique, technique et méthodologique pour la mise en place du CDC dédié aux travaux publics.

Il sera chargé notamment de :

1. Appuyer l'organisation pédagogique de la formation initiale et continue des formateurs de la formation professionnelle :

- Assister le Centre Supérieur de l'Enseignement technique (CSET) pour lister les domaines professionnels pour lesquels les besoins en formation technique sont prioritaires en tentant d'évaluer au mieux les besoins futurs de l'industrie (interviews auprès des compagnies privées et des principaux ministères).
- Elaborer avec le CST la liste des formateurs à former avec leurs compétences et leurs besoins.
- Assister le CSET pour l'élaboration, la définition des objectifs des programmes de formation initiale des formateurs dans les différents domaines professionnels repérés notamment en ce qui se rapporte à la mise en place de l'organisation pédagogique et matérielle ;
- Apporter le conseil pédagogique aux formateurs des formateurs dans l'élaboration des plans de cours et des progressions et le choix des stratégies et des méthodes de formation, l'organisation et l'administration des évaluations ;
- Apporter aux formateurs l'appui méthodologique nécessaire pour la conception et la production des supports didactiques pour l'enseignement des modules ;
- Apporter une aide méthodologique aux personnels d'encadrement en matière des procédures et de gestion pédagogiques ;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement des formateurs et personnels d'encadrement des établissements de formation

-

2. Développer des outils de gestion et des supports de l'enseignement

- Effectuer des travaux d'études et de recherches techniques et pédagogiques en vue d'améliorer les contenus et les méthodes de formation ;
- Conduire les études et les recherches visant à l'adaptation et l'amélioration des méthodes et moyens pédagogiques appliqués à la formation dans les centres de formation et en entreprise ;
- Concevoir la documentation technique et pédagogique nécessaire au personnel d'encadrement pédagogique des CDC ;
- Concevoir et animer des sessions de formation pour les personnels d'encadrement et pédagogiques des CDC ;
- Participer à la définition des modes d'évaluation de la formation (exigences qualité CDC) et des formés (formative, sommative/sanction)
- Participer à la mise en place de la démarche de la qualité : des normes et procédures de gestion de la qualité, ressources humaines, gestion des équipements, suivi de la formation dans les CDC et les centres de formation de manière plus générale
- Contribuer à la mise en place de procédures innovantes pour la gestion technique et pédagogique des centres de formation (organisation optimale des postes de travail, modes de délivrance des formations, modalités des évaluations...)
- Contribuer au développement de la formation en entreprise

3. Contribuer à La promotion de la formation technique et professionnelle

- Contribuer dans la définition des filières de formation pertinentes pour les besoins en qualifications du marché du travail et veiller à leur articulation par rapport aux compétences professionnelles des formateurs de la FTP ;

- Contribuer à la mise en œuvre des activités et manifestations de promotion de la fonction de formateur de la formation technique et professionnelle (FTP) ;
- Contribuer au développement du partenariat public privé en matière de FTP ;
- Initier et mettre en œuvre des activités (ateliers régionaux, séminaires, plateforme d'échanges, ...) pour soutenir le développement de la fonction de formateur de la FTP

V. QUALIFICATION ET COMPETENCES DE L'EXPERT

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire niveau Bac + 5 au minimum, en Génie civil, bâtiments et travaux publics ou équivalent
- Avoir une bonne expérience dans le domaine de l'organisation des systèmes de formation technique et professionnelle
- Avoir une expérience en ingénierie de formation et en conseil pédagogique des formateurs
- Avoir une expérience minimale de dix (10) ans comme formateur ou gestionnaire ou dans l'encadrement pédagogique
- Avoir une expérience dans le domaine de développement des compétences
- Avoir une parfaite maîtrise du français
- Avoir une bonne connaissance du contexte de la formation professionnelle dans les pays en voie de développement
- La connaissance de l'Arabe et/ou de l'Anglais est un atout

VI. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée du contrat du Consultant sera d'un (1) an renouvelable une fois sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante par le bénéficiaire.

Le poste sera basé à Nouakchott avec de courtes missions à l'intérieur du pays.

VII. CONFLIT D'INTERETS

Le Consultant est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.

VIII. CONFIDENTIALITE

Le Consultant, s'engage à ne divulguer aucune information portée à sa connaissance, directement ou indirectement, par le bénéficiaire.

Le matériel : le Consultant utilisera le Matériel exclusivement dans le cadre de la préparation des livrables relatifs à la présente mission. Les obligations de confidentialité ne seront pas applicables aux informations du domaine public. Le Consultant ne donnera accès au Matériel à d'autres personnes qu'en cas de nécessité de travail dans le cadre de son contrat. Le consultant informera explicitement ces personnes de la nature confidentielle du Matériel et, les soumettra aux obligations de confidentialité contenues dans les présents termes de référence.